

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2978 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif  Pensionné[e]  Autre :

Nom & Prénom : YAHIRI FAIGAL

Date de naissance : 23/07/56 Age : 63

Adresse : ROUTE CALIFORNIE ROUTE MERKAL

Ap 3 EIG RAC CASABLANCA

Tél. : 0654.500.951 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 07/03/23

Nom et prénom du malade : YAHIRI FAIGAL Age : 28/07/56

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA + troubles gastriques

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : 07/03/23

Signature de l'adhérent[e] : CASABLANCA



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07		6	150100	Docteur CHRAIBI Bd. de la Grande Ceinture Moulay Ismaïl - CASABLANCA
03				
23				

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>Pharmacie des Cygnes</b> <b>Mme. SAHRICH SAMIA</b> <b>256, Boulevard de l'Oasis</b> <b>10000 Casablanca</b>	07/13/23	659.90

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

## **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



# PHARMACIE DES CYGNES

256 route de l oasis

R.C :251344

Patente:34751401

T.V.A :

Tél :0522988517

Le 04/03/2023

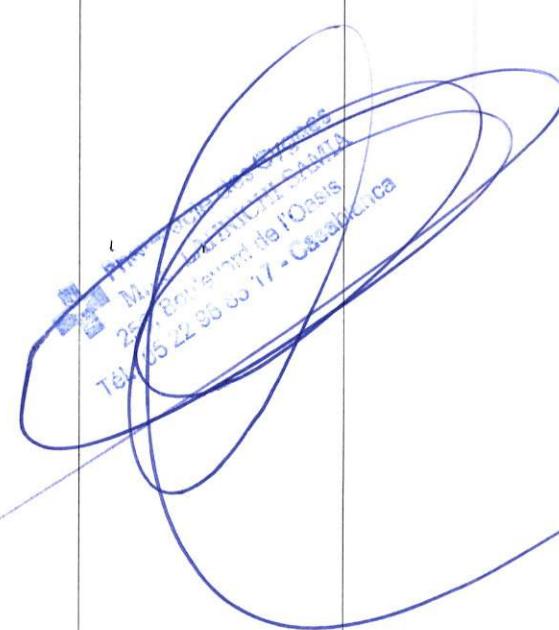
## FACTURE N°72305

N° ICE : 000521554000017

MR FAYÇAL LAHRICHI

N° IF :

ICE N° :

Qté	Désignation	PPV Unitaire	MONTANT TTC	Dont TVA	% Taux
1	ACCUCHEK ACTIVE BANDELETTE 50U	255,00	255,00	42,50	20,00
					

**TOTAL T.T.C :**

**255,00**

Nbr Articles	TVA 7% Base :	Montant :	TVA 20% Base :	255,00	Montant
				42,50	

Arrêté la présente facture à la somme de :

Deux Cent Cinquante Cinq DIRHAMS.

# Docteur A. CHRAIBI

Médecin Assermenté

Expert auprès des Tribunaux

134, Bd. de la Grande Ceinture

Hay Mohammadi - Casablanca

Tél. : { Cabinet : 05 22 60 15 78  
Domicile : .....

الدكتور عبد الله الشرايببي

طبيب محل خبير لدى المحاكم

134 ، شارع الحرام الكبير

الحي المحمدي - الدالبيضاء

العنادة : 05 22 60 15 78

الهاتف : { المنزل : .....

Casablanca, le :

٢٣-٠٣-٢٠١٧

الدارالبيضاء، في

Mr Lahrichi Faïcal

57.70

- ALdactone 50mg

Pharmacie des Cygnes  
Mme LAHRICHI SAMIA  
205, Boulevard de l'Oasis  
TEL: 05 22 93 85 17 - Casablanca

80.90

- ALter 10mg

65.30

- Ventoline 5µg

255.00

- Accu-chek

48.50

- Tibéral 500mg

46.90

- acticortine

27.00

- Alivium 50mg

19.70 x 3

- Algantil 200

40.00

- Méteospasmol

= 659.90

Dr. A. CHRAIBI  
134, Bd. de la Grande Ceinture  
Hay Mohammadi - CASABLANCA  
TEL: 05 22 60 15 78

(01) PPC : 255,00 Dh

LOT (10) 26063941

2024-03-21

2022-06-22

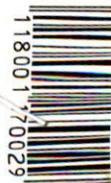
UDI



Ventoline 100 mcg  
Aérosol, 200 doses.



6



ALDACTONE 50 mg  
P.P.V. 57DH70

أكيو-تشيك  
آكتيف

07124112

taras

ALTEC® 10 ml  
Ramipril  
30 gélules

6 118000 360025

RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES

Liste I : A ne délivrer que sur ordonnance

Composition par comprimé :

Ornidazole (DCI) ..... 500 mg  
Excipients q.s.p ..... 1 Comprimé

Tibéral® 500 mg

10 comprimés pelliculés

6 118000 280231

taras

LOT: 21132 PER: 04/2026  
PPV: 48,50 DH

LOT: 19922004  
PER: 01/2027  
PPV: 21,00 DH

Boîte de 20 gélules

ACTICARBINE 70 MG Comp. (84)

PPV 46,90 DH SOTHEMA

6 118001 070015

ALGANTIL® 200 20 dragées

PPV 19DH70  
EXP 04/2025  
LOT 23003 3

ALGANTIL® 200 mg  
20 dragées

ALGANTIL® 200 20 unités

PPV 19DH70  
EXP 04/2025  
LOT 23003 3

ALGANTIL® 200 20 dragees

PPV 19DH70  
EXP 04/2025  
LOT 23003 3

ALGANTIL® 200 mg

20 dragées

6 118000 030065

METEOSPASMYL® B 20 caps molles

Alvérolate citrate 60 mg / Siméticone 300 mg

P.P.V. : 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA  
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 118001 100293